

**EXTRAIT DU REGISTRE
des**

Délibérations du Conseil Municipal

DE LA COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER

Direction Générale des Services

OBJET :

**APPROBATION DU
PLAN LOCAL
D'URBANISME**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
43

Présents
37
Votants
43

Date de la convocation :
08/12/2011

Date de l'affichage par
extrait à la porte de la
Mairie : 16/12/2011

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2011

Le **quinze décembre deux mille onze** à 15h30 heures, le Conseil Municipal, convoqué le **huit décembre deux mille onze**, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs

Louis NEGRE, Marie-José BANDECCHI, Roger MARTIN, Marie-Madeleine CORBIERE, André-Jean ROSSO, Josiane PIRET, Roland CONSTANT, Edith LUPI, Laurence TRASTOUR, Gilbert AN TOMARCHI, Marie-Ange ALBERT-RIGER, Gabriel ANGLADE, Corinne GUIDON, Hervé SPIELMANN, Marcelle CHANVILLARD, Romain ALLEMANT, Viviane RUSSO, Stéphane PIETRASIAK, Pierrette LEOTARDI, Sébastien SALAZAR, Géraldine RAIMONDI, Michèle BOTTIN, Jean-Paul CORDERO, Michèle SASSO, Serge BONNAUD, Hélène PROVENCAL, Jean Charles AMOROZ, Rosette GERMANO, Alain GAGGERO, Murielle IANNARELLI, Michel SANTINELLI, Martine NATIVI, Alain GINOUVIER, Grâce TAIANA, Monique LARTIGUE, Jean SOLER, Jean-Antoine BURRONI.

POUVOIRS RECUS DE : Mesdames, Messieurs

Michel GAGNAIRE à Viviane RUSSO, François POUTARAUD à Marcelle CHANVILLARD, Saloua CHABOUHA à Marie-José BANDECCHI, Paul BENSADOUN à André-Jean ROSSO, Bernard-Marie OBRY à Grâce TAIANA, Jasmine CAVENEL à Martine NATIVI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Romain ALLEMANT

oooooooo

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cagnes sur Mer qui a été arrêté par le Conseil Communautaire le 23 décembre 2010 est prêt à être approuvé, après avoir fait l'objet d'une enquête publique.

Les principales étapes (détaillées dans la note jointe) qui ont permis l'élaboration de ce document sont les suivantes:

- Elaboration du Diagnostic qui a été présenté lors d'une réunion publique le 23 avril 2007 ;
- Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a également été présenté à la population le 28 juin 2007 ;
- Elaboration du projet de zonage et de règlement qui a été mis à la disposition du public pour recueillir ces observations pendant une durée de 2 mois du 22 février au 24 avril 2010.

Après l'arrêt du PLU, ce document a été soumis, pour avis, aux organismes et personnes publiques associées conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

La Préfecture des Alpes Maritimes a émis un avis favorable au projet de PLU, sous réserve de la prise en compte des observations émises dans son courrier du 1^{er} avril 2011 notamment :

- création du zonage UM pour le port ;
- amélioration de la justification des délimitations de zones ;
- représentation des risques naturels sur le plan de zonage ;
- points réglementaires ;
- modification des annexes sanitaires.

L'ensemble des observations demandées par l'Etat a été pris en compte dans le dossier prêt à être approuvé et notamment :

Les observations émises par l'Etat au titre de l'autorité environnementale ont également été intégrées dans le rapport de présentation (amélioration de l'exposé des incidences environnementales, restructuration de l'étude d'incidences Natura 2000).

La Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et les communes limitrophes ont émis un avis favorable sans réserve.

Le PLU a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 23 mai au 21 juillet 2011.

407 personnes ont consigné leurs observations dans le registre d'enquête publique et 158 lettres ont été adressées à la commission d'enquête publique, composée de trois commissaires-enquêteurs.

Il est à noter que les 158 lettres adressées à la commission d'enquête reprennent majoritairement les observations qui avaient été consignées dans un premier temps sur le registre d'enquête et seules 31 lettres sont des observations différentes.

Total Observations	Demandes individuelles portées sur le registre	Lettres	Demandes groupées (réclamations portées sur le registre) identiques
438 100%	259 59.13%	31 7.07%	148 33.78%

Dans son rapport remis le 23 septembre 2011, la commission d'enquête a émis un avis favorable sur le projet de PLU et préconise de prendre en compte 108 observations émanant de demandes particulières.

Les principales observations émises pendant l'enquête publique concernant les points suivants :

- La zone 2 AUP destinée à des équipements et aménagements portuaires de plaisance et activités nautiques.
- Le maillage du secteur de l'allée des Jacinthes,
- La création de voies piétonnes dans le quartier du Lido,
- Les liaisons piétonnes du quartier des Lilas / des Pins / Saint - Roman,
- les conséquences du Plan Local d'Urbanisme sur les parcelles des particuliers concernant le zonage, les servitudes imposées, les espaces boisés classés, les emplacements réservés.

Les lettres-pétitions relatives notamment au projet de port ou aux emplacements réservés pour les chemins piétons dans le quartier du Lido ou le quartier de la Pinède ont été rejetées.

Sur les 108 observations ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'enquête publique, plus de 80 % ont été retenues par la Commune et par la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur. Ces modifications portent principalement sur la réduction d'espaces boisés classés et d'adaptations de zonage.

Détail des observations prises en compte dans le projet de PLU prêt à être approuvé :

	BASSINS DE RETENTION	ZONAGE	EBC	EMPLACEMENTS RESERVES	ELEMENTS REMARQUABLES	TOTAL
AF PRIS EN COMPTES		43 76,78%	19 79,18%	24 100%	2 100%	88 81%
AF NON PRIS EN COMPTE	2 (1)	13 23,21% (2)	5 20,82% (3)			20 18,51%
TOTAUX	2	56 100%	24 100%	24 100%	2 100%	108 100%

- 1) Les emplacements réservés pour les bassins de rétention qui contribuent à lutter contre les inondations, ne peuvent être enlevés sans qu'une étude hydraulique complémentaire se prononce sur leur retrait ou leur maintien.
- 2) Principalement des modifications qui n'étaient pas conformes à la loi Littoral car situées dans des quartiers qui ne présentaient pas une densité significative autorisant ces espaces à être qualifiés de zone urbaine.
- 3) Non conformes à la loi Littoral ou faisant partie d'un ensemble boisé participant au maintien du grand paysage.

Le projet de PLU a donc été modifié pour tenir compte de certaines observations issues de l'enquête publique et qui ont fait l'objet d'une présentation lors de la réunion avec les personnes publiques associées qui s'est tenue le 21 octobre 2011.

Le 16 novembre 2011 la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites a été consultée pour donner son avis sur 19 modifications d'espaces boisés classés ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'enquête publique.

Cette commission a donné un avis favorable à 14 modifications, un avis favorable avec réserve à 2 modifications et un avis défavorable à 3 des modifications proposées.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme joint à la présente tient compte des avis de cette commission, à l'exception de ceux relatifs à la réduction d'espaces boisés classés de l'allée des Presses, de l'avenue Blériot et pour partie de l'espace boisé classé du chemin du Léouvé dans la mesure où ils ne sont pas constitutifs d'espaces boisés significatifs.

Il est à noter que le PLU porte à 404 Ha la superficie des espaces boisés classés qui était de 245,5 Ha dans le POS en vigueur, permettant ainsi une meilleure protection des parcs et espaces boisés les plus significatifs du territoire cagnois.

Aujourd'hui, le PLU de Cagnes-sur-Mer est donc prêt à être approuvé, aussi est-il proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce document d'urbanisme et de demander au Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur de l'approuver.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2121-13, L5215-20 et L 5211-57,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-1 à L 123-20,

Vu le rapport et les conclusions favorables en date du 23 septembre 2011 de la commission d'enquête publique,

Vu le dossier de PLU prêt à être approuvé,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

EMET un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme prêt à être arrêté,

DEMANDE à la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur d'approuver le PLU de Cagnes-sur-Mer

Le Conseil Municipal adopte par 35 voix Pour et 8 voix Contre, Abstention : 0.

Contre : Michel SANTINELLI, Martine NATIVI, Bernard-Marie OBRY, Alain GINOUVIER, Grâce TAIANA, Monique LARTIGUE, Jean SOLER, Jasmine CAVENEL

Fait et délibéré à Cagnes-sur-Mer, les jour/an et mois susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Louis NEGRE